



## COMMUNIQUE DU PARQUET GENERAL DE PARIS 6 Juillet 2018

*Affaire dite de l'attentat de la rue Copernic (H.Diab)*

*Cour d'appel de Paris, Chambre de l'instruction, arrêt du 6 juillet 2018*

En mai 2016, le juge d'instruction chargé du dossier relatif à l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic commis le 3 octobre 1980 avait transmis aux autorités compétentes grecques une commission rogatoire internationale. Un procès-verbal de non-exécution de cette demande d'entraide internationale avait été établi le 28 juillet 2017.

A la suite de la réception récente des pièces d'exécution de cette commission rogatoire internationale, la chambre de l'instruction a ordonné la réouverture des débats afin que ces pièces soient traduites puis débattues contradictoirement devant elle.

L'affaire est renvoyée au vendredi 28 septembre 2018 (15h00).